

Introduction au thème

Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ?

L'INTERROGATION qui sert de titre à la présentation de cette livraison de *Politique africaine* est volontairement provocante mais non dénuée de toute... pertinence. En effet, aussi étonnant que cela puisse paraître, la multiplication des élections au sud du Sahara, consécutive au « déverrouillage » autoritaire amorcé à la fin des années 1980, ne s'est guère traduite pour l'instant par un regain significatif de ce que l'on pourrait appeler la sociologie électorale « africaniste ». Certes, Robert Buijtenhuijs et C. Thiriot, dans leur très utile « bilan de la littérature » sur la démocratisation en Afrique noire de 1992 à 1995 (1), classent les « élections et les modèles électoraux » ainsi que « l'observation des élections » parmi les domaines d'étude ayant enregistré certaines « avancées ». Et de fait, si l'on s'en tient à l'indice d'intérêt ramené à son aspect quantitatif que suscite la remise au goût du jour du principe électif dans la plupart des États subsahariens, on ne peut que constater, en s'en réjouissant, le nombre élevé de travaux consacrés aux joutes électorales concurrentielles dont les Africains avaient été privés près de trois décennies durant. Mais s'en tenir à ce seul aspect reviendrait à ne voir que l'arbre qui cache la forêt.

A quand un « Aux urnes l'Afrique ! Vingt ans après » ?

En effet, et une fois réaffirmés encore avec force l'intérêt et le mérite des travaux existants, force est de reconnaître qu'ils souf-

(1) *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, 1992-1995. Un bilan de la littérature*, CEAN-IEP-Université de Bor-

deaux-Montesquieu/Centre d'études africaines, Bordeaux-Leyde, 1995.

frent globalement de deux défauts majeurs. D'une part, la plupart d'entre eux restent essentiellement descriptifs, factuels, événementiels et se présentent donc comme des chroniques électorales qui, pour être souvent intéressantes et faites avec talent, ne donnent qu'exceptionnellement lieu à des tentatives de théorisation ou d'explication globale. D'autre part, le « genre » demeure caractérisé par l'écrasante prédominance des monographies au détriment des approches transversales à vocation comparatiste. Ajoutons, enfin, de façon complémentaire, qu'on serait bien en peine aussi de faire valablement état d'une véritable réflexion sociologique sur les partis politiques africains d'aujourd'hui, étant entendu que cette problématique est indissociable de celle des élections concurrentielles. Nous y reviendrons.

Ce « manque » est d'autant plus paradoxal que la question des (incertaines) « transitions » démocratiques en cours a fait (et fait) l'objet, elle, d'un intérêt scientifique inépuisable mais manifestement sélectif puisque, précisément, son traitement laisse de côté ces deux composantes nécessaires mais non suffisantes de la démocratie représentative libérale que sont les élections et les partis politiques. A cet égard, Augustin Loada relève dans ce dossier, à propos des élections législatives burkinabè du 11 mai 1997, l'ambiguïté et les limites des élections concurrentielles d'aujourd'hui, soulignant que, compte tenu de l'écrasante hégémonie du parti du président Compaoré, l'hypothèse de l'alternance politique est à exclure dans l'avenir prévisible même si rien ne s'y oppose institutionnellement. Par-delà le cas burkinabè se pose donc la question de savoir si, dans un tel contexte, les élections concurrentielles ne sont pas un mécanisme de « recyclage » d'anciens partis uniques en partis hyperdominants bénéficiant de surcroît de la légitimité conférée par le suffrage universel.

Ce type de questionnement, conjugué avec les quelques « pistes » que suggèrent les pages qui suivent, devrait stimuler un renouvellement de la réflexion sur les élections en Afrique alors qu'elles semblent bien ne pas encore avoir leur place au sein de la recherche africaniste en science politique. Plaidant, dans ce numéro de la revue, « *pour une analyse comparative des élections africaines* », Patrick Quantin note ainsi avec raison qu'à l'inverse de la science politique « centrale » (ou « occidentale ») qui « *revendique sans complexes l'analyse électorale comme emblème, la politologie des sociétés africaines a eu tendance à dédaigner ce domaine de recherche quand elle ne s'en détournait pas avec ostentation* ». Et d'affirmer la nécessité de « *l'élaboration d'une problématique générale visant à expliquer ce que voter veut dire ou encore ce qu'est une consultation électorale dans les sociétés africaines contemporaines* ». Le constat est largement inattaquable mais à la condition de ne pas perdre de vue qu'après la vague des élections « sans choix » ou semi-concur-

rentielles des années 1970, le principe électif avait quasiment disparu du paysage politique africain pour ne re-survir – et avec quelle vigueur ! – qu’au début de l’actuelle décennie : dans ces conditions, il était difficile pour la discipline de s’intéresser à un objet scientifique évanescant, sinon inexistant.

A cet égard, on ne peut manquer de faire un parallèle entre l’attrait suscité par les élections dites « pas comme les autres » d’il y a plus de vingt ans et celui attaché aux scrutins « libres » d’aujourd’hui. Pour parler plus clairement, disons qu’on attend encore l’équivalent de *Aux urnes l’Afrique* (2), ouvrage collectif pionnier hélas ! resté sans suite en dépit des pistes de recherche extrêmement stimulantes qu’il ouvrait, en même temps qu’il réglait leur compte aux interprétations ethnocentriques des élections africaines d’alors. Il eût d’ailleurs été bienvenu d’avoir, dans ce dossier, un « retour » sur cet ouvrage, de pouvoir le « re-visiter » avec le regard d’aujourd’hui : une sorte de *Aux urnes l’Afrique. Vingt ans après*. En particulier, il eût été intéressant que l’un des coauteurs mît en comparaison les élections d’aujourd’hui et d’hier, peut-être autour de la question suivante : « *A-t-on alors quelque peu surévalué les fonctions de ces élections semi-concurrentielles, au nom de l’indispensable et salutaire réfutation des thèses culturalistes en vogue qui ne voyaient dans les élections africaines, au mieux, que rituels politiques formels au service de stratégies de légitimation évidentes et, au pire, bouffonneries de rois nègres ?* » Cela n’a pas été possible et c’est à regretter. Toujours est-il que, nulle part, on ne voit venir l’ouvrage non pas définitif mais tout simplement novateur et comparatif qui remettrait en perspective théorique les élections africaines contemporaines au regard de la sociologie électorale « classique ».

De ce point de vue, on a néanmoins l’impression que nos collègues anglo-saxons ont quelques timides longueurs d’avance sur la recherche africaniste francophone. En témoignent l’ouvrage, déjà un peu daté mais publié à une époque où les élections africaines n’intéressaient pas grand monde, *Elections in Independent Africa* dirigé par F.M. Hayward qui, passant en revue huit études de cas (dont six concernent des pays anglophones), voit dans l’analyse de ces élections encore à choix limité une contribution significative à la sociologie électorale classique (3) ; ou, plus récemment, le dossier que la revue *Africa* a consacré aux élections de la « troisième vague » de démocratisation (pour reprendre l’expression de Samuel P. Huntington), et plus particulièrement l’introduction de T. Young qui, rejoignant les préoccupations méthodologiques qui furent à l’origine de l’entreprise *Aux urnes l’Afrique* !,

(2) CEAN-CERI, *Aux urnes l’Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, IEP de Bordeaux-CEAN-Pedone, 1978.

(3) F.M. Hayward (ed.), *Elections in Independent Africa*, Boulder et Londres, Westview Press, 1987.

plaide avec conviction pour une interprétation culturelle (ne pas lire culturaliste) des élections africaines par la mise en articulation de l'acte de vote et des élections avec la culture politique (4), ou encore le (plus modeste) « *Early Post-Redemocratization Elections in Africa* » de J.A. Wiseman publié – une fois n'est pas coutume – dans un dossier comparatiste de la revue *Electoral Studies* dans lequel il voisine avec des textes portant aussi bien sur la Grande-Bretagne que sur l'Australie, l'Autriche et Israël (5). A quand la reconnaissance en France, par la science politique « légitime », du fait que les élections africaines sont aussi dignes d'intérêt scientifique que leurs homologues hexagonales ? Sur ce plan, on aurait incontestablement beaucoup à apprendre de la sociologie électorale anglo-saxonne.

Politique africaine aussi...

Politique africaine, reconnaissons-le sans détour, n'a pas échappé à cette paresse intellectuelle générale. N'a-t-il pas fallu ce numéro, publié en 1998, pour qu'enfin notre revue s'intéresse aux élections en Afrique alors qu'on n'y a jamais autant voté depuis le début de cette décennie ? Certes, une recension, même sommaire, des titres parus depuis met en évidence le relatif foisonnement d'articles traitant de ce sujet, mais ce constat positif doit être immédiatement pondéré par deux remarques complémentaires. D'une part, en effet, il convient de noter que, comme la recherche africaniste en général, notre revue a complètement évacué les élections du champ de ses préoccupations tout au long des années 1980. Ainsi, si l'on feuillette l'index des vingt numéros parus de 1981 à 1985, on ne trouve en tout et pour tout que cinq articles qui s'y rapportent, et encore l'un d'entre eux se présente comme un « document » du Chama Cha Mapinduzi, le parti unique tanzanien d'alors ! Plus révélateur encore de nos préoccupations de l'époque et de l'« effet de conjoncture » politique, ce même index ne comporte pas de rubrique « démocratie ». D'autre part, si le nombre d'articles sur les élections publiés croît de façon quasi exponentielle à partir du début des années 1990 – toujours l'« effet de conjoncture » –, ceux-ci trouvent le plus souvent leur place à la rubrique « Magazine », leur dénominateur commun étant leur caractère événementiel et ponctuel. En dépit de leur qualité intrinsèque, c'est donc en vain qu'on y chercherait une véritable réflexion théorique ou généralisante.

(4) « Elections and Electoral Politics in Africa », *Africa*, 63 (3), 1993, pp. 299-312.

(5) *Electoral Studies*, vol. 11, n° 4, décembre 1992, pp. 279-291.

Cette lacune est d'autant plus surprenante que *Politique africaine* n'a pas toujours péché par omission s'agissant de l'exercice de la démocratie au sud du Sahara. En témoigne son numéro 11 qui apparaît rétrospectivement comme précurseur, puisque, paru en septembre 1983, il s'intitulait « *Quelle démocratie pour l'Afrique ?* » et s'interrogeait sur l'articulation démocratie-développement en se hasardant à formuler l'hypothèse que l'une serait « peut-être la condition de l'autre plutôt que son produit ultime » : belle façon de renvoyer les développementalistes de tous poils à leurs chères études à une époque où l'on ne parlait pas encore de conditionnalité et où l'hégémonie du dogme du parti-État était encore largement inentamée (6) ! On pourrait, dans la même veine, invoquer le numéro « Tensions et ruptures » dont l'avant-propos, signé Jean-François Bayart, se signale par une tentative discrète et rapide visant à réfuter la thèse de l'incompatibilité fondamentale entre la « démocratie libérale » et les sociétés africaines (7). Précieuses mais trop rares, jamais systématisées ni suivies d'effet, ces quelques « audaces » épistémologiques ne sauraient cependant occulter l'incapacité de notre revue – et de la recherche africaniste en général – à appréhender correctement, tant aux plans scientifique que politique, les enjeux et les significations des élections d'aujourd'hui en Afrique noire, à systématiser sa réflexion sur les usages sociaux du vote, à repenser l'abstentionnisme (qui ne saurait renvoyer aux explications culturalistes comme le prétendu unanimité des sociétés africaines réputé « déboussoler » l'électeur brutalement confronté à un marché électoral saturé par une offre exagérément concurrentielle (8), ou tout autre facteur univoque : absence de culture de participation, analphabétisme, etc. (9) bref, à jeter les bases d'une sociologie électorale appliquée à l'Afrique noire digne de ce nom.

C'est dire si les quelques études à visée explicative repérées au hasard des numéros parus depuis les origines font figure d'exceptions confirmant la règle. Vu leur rareté, il serait donc oiseux de

(6) « Avant-propos », *Politique africaine*, n° 11, septembre 1983, p. 4.

(7) J.-F. Bayart, « Heurs et malheurs de l'État », *Politique africaine*, n° 3, 1981, p. 5.

(8) On trouvera une réfutation méthodique de cette thèse chez M. Bratton et N. van de Walle (*Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, ronéo, 1996, chap. 6, p. 11) qui concluent au contraire, à l'issue de l'analyse des résultats des scrutins présidentiels dans 29 pays africains entre 1989 et 1994, à l'existence d'une corrélation positive forte entre intensité de la concurrence électorale et taux de participation

électorale, ajoutant que « *Africans were not threatened and immobilized by political competition ; like voters anywhere, they were stimulated to participate by an open contest* ».

(9) Nous faisons nôtres, ici, les mises en garde de Monique Bertrand (géographe !) qui, s'interrogeant sur les raisons de l'abstentionnisme aux scrutins maliens de 1992, préfère mettre l'accent sur le désenchantement de l'électorat consécutif aux errements des élites « démocratiques » et sur la crise de la représentation qui en résulte. In « Un an de transition politique : de la révolte à la Troisième République », *Politique africaine*, n° 47, octobre 1992, pp. 9-22.

prétendre en rendre compte ou en faire ressortir les principales idées forces. Mais comment résister à l'envie de ponctuer ce « balayage » sommaire, partiel et, sans doute, quelque peu partial, par un léger coup de griffe à la corporation des politistes (dont, au demeurant, l'auteur de ces lignes s'honore de faire partie) en indiquant que l'un des rares articles qui se revendique de la sociologie électorale tout en déplorant lucidement qu'elle n'ait pas, jusqu'à présent (il s'agit d'un numéro paru en 1987), « trouvé de champ d'application en Afrique noire » n'est pas signé par un membre de la corporation mais par un sociologue des religions (10) ?

Dans ce même ordre d'idée, il est amusant (si l'on peut dire) de constater que notre revue a failli là où précisément on l'y attendrait le moins : l'approche des élections par le bas. Ce n'est pas le lieu de refaire, ici, un débat récurrent au sein de l'Association des chercheurs de *Politique africaine* mais de souligner que notre vision des élections, telle qu'elle est rendue au travers des textes publiés, reste étroitement tributaire du paradigme stratégique (jeu des acteurs, en particulier les élites modernes, compétitions électorales, joutes partisans, analyses des discours, etc.), totalement accaparée par la scène politique officielle. Cette critique ne vaut d'ailleurs pas que pour *Politique africaine* ; la majeure partie de la production scientifique consacrée à la problématique des élections africaines en est justifiable. En corollaire, une réflexion sur « les mots des élections » (comment dit-on « voter », « élections », « député », « iso-loir », « urne », « bulletin », etc., dans les langues issues de cultures dans lesquelles le phénomène électoral est un produit importé avant d'être approprié par les sociétés africaines ? Comment « nommer l'innommable » (11) ?) présenterait sans doute un intérêt au moins égal à celui qu'on a pu trouver en lisant le récent numéro de la revue consacré aux « mots de la démocratie » (12).

Quelques pistes

On le voit, le champ est immense qui s'ouvre devant la sociologie électorale « africaniste » que nous appelons de nos vœux et à laquelle cette livraison entend être une modeste et très partielle contribution. La tâche s'annonce ardue car la représentation « ordinaire » des élections africaines continue de charrier les mêmes préjugés à relents xénophobes qu'il y a vingt ou trente ans : elles

(10) J.-C. Barbier, « Jalons pour une sociologie électorale du Togo : 1958-1985 », *Politique africaine*, n° 27, septembre 1987, p. 6.

(11) R. Otayek, « Voter, ça veut dire quoi ? Sur les élections législatives du

24 mai 1992 », in R. Otayek et al., *Le Burkina entre révolution et démocratie, 1983-1993*, Paris, Karthala, 1996, p. 52.

(12) « Démocratie : le pouvoir des mots », *Politique africaine*, n° 64, 1996.

seraient par définition truquées, frauduleuses, ethnicisées et, surtout, ne constitueraient pas un mécanisme de renouvellement des élites via d'authentiques alternances politiques. Autant de « bonnes » raisons – auxquelles on pourrait ajouter l'argument selon lequel, coûteuses politiquement et financièrement, elles seraient un « luxe » pour les pays pauvres – pour les considérer avec condescendance et mépris et les évacuer du champ de l'analyse scientifique (13).

C'est vrai, les élections africaines sont un peu – ou beaucoup, c'est selon les cas – tout ça. Mais les donneurs de leçons seraient avisés d'y réfléchir à deux fois : comme l'écrit, avec son habituelle causticité irlandaise, Donal B. Cruise O'Brien à propos du Sénégal, c'est dès 1948 que les élections organisées sous la férule coloniale sont marquées par des fraudes « en tous genres », concluant cruellement qu'à l'indépendance, « les élites sénégalaises modernes n'avaient plus grand-chose à apprendre » (14). Ajoutons, dans le même ordre d'idée, qu'on a trop tendance à oublier que les élections dans nos bonnes vieilles démocraties occidentales ne sont pas toujours conformes à l'idéal démocratique. Dès lors, il n'est pas illégitime de se demander si les dysfonctionnements que l'on prête aux scrutins africains sont réellement une manifestation de l'incapacité pathologique des sociétés africaines à assimiler cette forme de modernité politique ou si, au contraire, ils ne participent pas, de façon paradoxale, à son enracinement.

Telle est, en tout cas, l'hypothèse suggérée par Richard Banégas dans son étude sur l'économie morale de la corruption électorale au Bénin dont il montre, en évitant le piège culturaliste, qu'elle fait sens au regard des codes moraux autochtones « de la richesse, du ventre, de la parenté » et des « logiques sociales de la négociation, du courtage, du "cadeautage" et de l'accumulation redistributrice » avant d'avancer hardiment que c'est peut-être dans la « marchandisation » du vote que se jouent les véritables processus de formation et de consolidation de la démocratie au sud du Sahara ».

On pourrait faire un raisonnement analogue à propos du communautarisme, argument récurrent de toute « brève de comptoir » relative aux élections en Afrique. Certes, on ne saurait nier le défi que constitue, pour la construction démocratique, la gestion du

(13) Ou pour décréter leur inutilité au prétexte qu'elles ne pèsent pas lourd à l'aune des critères de régularité, d'honnêteté et de transparence supposés caractériser les élections dans les démocraties occidentales. A cet argument imparable nous opposerons volontiers, avec J.K. Black, le précepte de Th. Jefferson qui affirmait que « *the answer to what is wrong*

with democracy is more democracy ». In « Elections and other Trivial Pursuits : Latin America and the New World Order », *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 3, 1993, p. 553.

(14) « Les élections sénégalaises du 27 février 1983 », *Politique africaine*, 11 septembre 1983, p. 9.

pluralisme socioculturel, de même qu'il serait dangereux de sous-estimer le potentiel désintégrateur inhérent à l'exacerbation du vote identitaire (ethnique et/ou religieux, articulation à laquelle s'attaque dans ce dossier Maâti Monjib à propos de la région de Saint-Louis du Sénégal). Cela étant, il faut néanmoins souligner qu'il n'y a pas de corrélation absolue entre appartenance communautaire et sens du vote : l'électeur, fût-il africain, ne se détermine pas fatalement – et c'est heureux – en fonction de motivations « primordialistes » ; des considérations « utilitaristes » peuvent l'amener à infléchir le sens de son vote et à plébisciter un candidat ou un parti différents de son groupe de référence. Et quand vote communautaire il y a, comme c'est le cas pour les différents scrutins intervenus au Cameroun entre mars 1992 et mai 1997 et analysés ici par Hélène-Laure Menthong, il apparaît, contrairement à certaines conclusions de la sociologie électorale classique, que, d'une part, celui-ci n'est pas forcément antinomique du vote d'opinion et que, d'autre part, il peut être un élément structurant du jeu démocratique ; en ce sens donc, « le vote communautaire n'est pas un obstacle à l'établissement de la démocratie électorale » et à l'individualisation des opinions (Patrick Quantin).

S'il fallait d'ailleurs une preuve supplémentaire du fait que l'existence d'une culture démocratique – qu'il serait erroné d'opposer mécaniquement à la conscience ethnique ou religieuse – n'est pas un pré-requis à l'institutionnalisation du vote comme mode (pacifique) de régulation de la compétition pour le pouvoir, on la trouverait sous la plume d'Ivan Crouzel. En effet, et nonobstant l'irréductible historicité du cas sud-africain auquel est consacrée sa contribution, son propos montre que la culture de confrontation héritée de l'apartheid n'a pas empêché que s'imposent désormais aujourd'hui comme légitimes les formes de participation politique démocratiques, au premier rang desquelles le vote.

Dans cette perspective, il est évident qu'une sociologie électorale « africaniste » ne pourrait pas faire l'économie d'une réflexion sur les partis politiques car, faut-il le rappeler, sans partis politiques, pas d'élections pluralistes. Or le déficit scientifique en la matière est patent et d'autant plus regrettable que les années 1960 et 1970 avaient été marquées par une floraison d'études comparatives et monographiques (15). S'intéresser aujourd'hui aux partis politiques africains serait alors vain car non seulement ils ne seraient la plupart du temps que les vecteurs d'intérêts clientélistes

(15) Citons, entre autres, J.S. Coleman et C.G. Jr. Rosberg (eds.), *Political Parties and National Integration in Tropical Africa*, Berkeley, University of California Press, 1964 ; A.R. Zolberg, *Creating Political Order : the Party States of West Africa*,

Chicago, Rand Mc Nally and co., 1966 et le « classique » R.L. Sklar, *Nigerian Political Parties : Power in an Emergent African Nation*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

ou communautaristes, mais ils seraient, en plus, dépourvus de programmes crédibles, sinon tout simplement d'idées. Robert Buijtenhuijs nuance ailleurs ces constats, soutenant, à partir de l'observation du cas tchadien, que les partis politiques africains peuvent avoir des idées même s'ils ont rarement un projet de société fini. Mais, remarque-t-il ironiquement, « *tous les partis politiques dans le monde occidental, bastion de la pensée démocratique, ne disposent pas d'un Adam Smith ou d'un Karl Marx pour nourrir leurs programmes...* » (16). En effet... Mais quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'efflorescence parfois anarchique de partis politiques au sud du Sahara ouvre des perspectives stimulantes à l'analyse politique autour de questionnements relatifs, par exemple, à leur fonctionnement, leurs structures, leur recrutement, leurs modes de mobilisation et d'implantation, leur financement, etc. (17).

Bien évidemment, on ne trouvera pas dans les pages qui suivent une exploration systématique des pistes de recherche ici évoquées. Certaines font l'objet d'un traitement approfondi, d'autres n'y figurent qu'en filigranes. Mais la vocation de ce dossier est précisément de baliser un champ de recherche, de démonter quelques idées reçues, de susciter des interrogations et d'inciter à aller « plus loin ». En attendant, laissons la conclusion à J.A. Wiseman qui rappelle opportunément que « *just as well-run, free and fair elections give no assurance of the continuation and consolidation of multi-party democracy so flawed elections do not rule out the possibility of the development of a more substantive democracy in the future* » (18).

R.O.

(16) « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? L'exemple du Tchad », *Politique africaine*, n° 56, décembre 1994, p. 134.

(17) R. Buijtenhuijs, C. Thiriot, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara*, *op. cit.*, p. 43.

(18) *Op. cit.*, p. 290.